

9.3. Les partenariats en dehors du Puy-de-Dôme

Si vous souhaitez savoir comment créer un partenariat, lisez [la fiche « 9. Créer des partenariats »](#).

Vous cherchez des établissements spécialistes des handicaps, en dehors du Puy-de-Dôme ?

[Cliquez ici pour accéder au Padlet.](#)

Sur ce site, vous trouverez un document Excel qui s'appelle : « 9.3. Les partenariats en dehors du Puy-de-Dôme », comme le document que vous lisez.

Il contient les noms et les contacts de plusieurs établissements spécialisés. Les établissements spécialisés cités sont des associations, des maisons d'édition qui sont aussi spécialistes de l'accessibilité et des handicaps, et d'autres organismes variés.

Vous pouvez par exemple contacter ces établissements pour vous accompagner dans vos projets : ils peuvent parfois se déplacer, ou vous accompagner à distance.

Vous pouvez aussi trouver de nombreux renseignements et de nombreuses ressources sur leur site internet.

